Lique Auvergne-Rhône-Alpes de Football

FEMININES

Réunion du lundi 12 mars 2018

Mmes HARIZA Abtissem, JOUVE Annick et M. Yves BEGON

FICHES DE RENSEIGNEMENTS CLUBS ET FICHE ENCADREMENT TECHNIQUE (SECTEUR EST)

Pour les clubs qui ne l'aurait pas encore fait, les fiches renseignement club et <u>notamment la fiche encadrement technique</u> pour les équipes féminines de ligue du <u>secteur EST</u> sont à retourner à la commission féminine le plus rapidement possible. Elles ont été remises lors de la réunion des clubs début Septembre, ou par mail aux clubs absents. Si vous ne la retrouvez pas, veuillez faire un mail pour renvoi auprès de la commission féminine. Merci.

Sont manquants, les clubs suivants :

En R1 F Est:

OL 2 –ES Genas Azieu – FC Chéran – Chazay Azergues - Caluire F.F 68.

En R2 F Est:

Poule accession: Pontcharra St Loup FC – E. Grésivaudan US – St Martin en Haut AS.

Poule promotion: Croix de Savoie Ambilly 2 - Montmerle AS - Pierrelatte Atom Sport - Plastic Vallée - Estrablin - Caluire F.F 68. 2.

MATCHS REMIS

A - Secteur EST:

Championnat	Date report	Date initiale	Rencontre concernée	
R2 F Est Accession	01/04/2018	17 déc 2017	CHILLY ES	ST MARTIN EN HAUT AS
	08/04/2018	25 fév 2018	ST MARTIN EN HAUT AS	E. GRESIVAUDAN US
	15/04/2018	05 mars 2018	CHILLY ES	E. GRESIVAUDAN US
R2 F Est Promotion	08/04/2018	05 mars 2018	MAGLAND US	CROIX SAVOIE AMBILLY 2
U18 F Est Poule B	08/04/2018	10 déc 2017	NIVOLAS CS 2	AS LA SANNE ST ROMAIN
	08/04/2018	03 mars 2018	GF 38 (2)	CROIX SAVOIE AMBILLY 2
	08/04/2018	03 mars 2018	FC CHERAN	BOURG PERONNAS FC

Féminines – 12/03/18 1/2

B - Secteur OUEST:

Championnat	Date report	Date initiale	Rencontre concernée	
R2 F Ouest	01/04/2018	04/02/2018	U.S AMBUR-MIEMONT	CLERMONT FOOT 63 (2)
	01/04/2018	11/02/2018	US MOZAC	LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
U18 F Ouest	01/04/2018	03/03/2018	C.S BESSAY	U.S. GERZAT
U15 F Ouest	01/04/2018	03/03/2018	U.S. SAINT FLOUR	A.G. Ste SIGOLENE

+ Dimanche 15 Avril 2018:

n° 23248.2 : Ol. Saint Julien Chapteuil / U.S. Gerzat (remis du 04/02/2018)

UTILISATION FMI

Il est rappelé aux clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire dans les matchs de championnat ligue féminin senior et U 18 F, cependant avec une dérogation en cas d'utilisation d'une fiche de prêt en U 18 F et ce que dans le cas où la joueuse prêtée participe à la rencontre. Dans ce cas précis, le club ne sera pas amendé, un contrôle de la feuille de match papier sera effectuée par la commission féminine.

S'il y a feuille de match papier, celle-ci doit être scannée dans la soirée et envoyée à l'adresse mail du service compétitions de la ligue : competitions@laurafoot.fff.fr.

En cas de souci de scan, il faut envoyer un mail au service compétitions pour donner votre résultat. Merci de votre compréhension. Tout manquement ou défaut sur cette procédure est susceptible d'une amende.

PS: Dans tous les autres cas, en cas non utilisation de la FMI, le club recevant doit faire un mail au service compétitions pour expliquer dans le détail, le ou les problème(s) rencontré(s). Merci.

AMENDES

Pour non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00. Amende : 25,00 € 23633.1 – Championnat U18 F- Poule A : U.S. VALLON

Pour forfait, amende de 200,00 €

23318.2 - Championnat R1 F Poule B: CALUIRE Football Filles 1968

Les éventuels frais de déplacement de l'arbitre sont également mis à la charge de CALUIRE Football Filles 1968 ;

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président, Les Responsables du Football Féminin, Yves BEGON Abtissem HARIZA et Annick JOUVE

Féminines – 12/03/18 2/2

^{*} R1F: